

 VILLE DE <b>BENFELD</b>
29/08/2025
ARRÊTÉS TEMPORAIRES

## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°85/2025

### D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

**Le Maire de la commune de BENFELD,**

**Vu** la requête en date du 29 août 2025 par laquelle la société PHREATEC 57 rue Chevrière 71360 EPINAC sollicite l'autorisation d'occuper l'espace public pour du stockage et la pose de bennes sur le trottoir devant le 23 rue de Strasbourg à 67230 BENFELD dans le cadre de travaux de forage,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2,

### ARRETE

**ARTICLE 1er** – Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public qui sera matérialisé par du stockage et la mise en place de deux bennes sur le trottoir au droit de la propriété 23 rue de Strasbourg à 67230 BENFELD du

**Mardi 2 septembre 2025 au mardi 30 septembre 2025**  
**suivant l'avancement du chantier**

**ARTICLE 2** – La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

**ARTICLE 3** – La pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique.

**ARTICLE 4** – La signalisation est à la charge du pétitionnaire. Le pétitionnaire est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas endommager la voirie lors de l'installation des bennes.

**ARTICLE 5** – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 6** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Société PHREATECH

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.



Fait à Benfeld, le 29 août 2025  
 Le Maire,  
 Jacky WOLFARTH

